

PROCES VERBAL DE REUNION

DISTRAME - COMITE D'ENTREPRISE

Mention de l'ouverture :

La réunion mensuelle (séance ordinaire) du Comité d'Entreprise (ci-après notifié CE) a été convoquée le 9 octobre 2015 à 10h30 en salle Budapest au siège social situé au Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne à Sainte Savine (10300) par le Président M Michel Vignal.

En présence de :

M Michel Vignal, Président du CE

Mme Frédérique Royer, Chef comptable Distrame

Mme Jocelyne Nelain, membre du CE

MM Patrick Aubry, Christophe Schmitt et Brice Hardy, membres du CE

I. Approbation de l'ordre du jour

Est inscrit à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 8 septembre 2015.
2. Informations relatives aux mouvements de personnel.
3. Etablissement d'un organigramme.
4. Point sur le changement de mutuelle et l'extension à l'ensemble des salariés au 01/01/2016.
5. Examen de la possibilité de mettre en place une flexibilité horaire pour les personnels sédentaires et la mise en place d'un CET (compte épargne temps).
6. Définition des modalités d'application de l'indemnité de transport vélo.
7. Rappel de la règle du congé de présence parentale conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
8. Proposition d'octroi d'un chèque cadeau pour Noël à l'ensemble des salariés.
9. Point économique à fin 09/2015 et décisions qui en découlent.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

II. Approbation du procès verbal

Après examen du PV de la précédente réunion, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

III. Informations relatives aux mouvements de personnel

- Cédric Amory a mis fin à sa période d'essai pour raisons personnelles
- Cyprien Delfosse a mis fin à sa période d'essai pour raisons familiales
- La période d'essai de Denis Gobet a pris fin pour inadéquation
- Bryce Djemel a mis fin à sa période d'essai pour insuffisance technique
- Damien Legaie a présenté sa démission et quittera ses fonctions début décembre

Deux sociétés de recrutement sont missionnées afin de remplir les postes vacants.

IV. Etablissement d'un organigramme

- Le dernier organigramme étant à jour à fin juillet, le prochain sera établi quand l'effectif sera stabilisé.
- Concernant le secteur IDF les départements vacants sont confiés à Jules Mouy en collaboration avec Kalthoume Riahi.

V. Point sur le changement de mutuelle et l'extension à l'ensemble des salariés au 01/01/2016

- Le changement de mutuelle opéré fin 1T 2015 étant juste un changement d'appellation du prestataire, les conditions de remboursement n'ont pas changé, seuls les seuils de la Sécurité Sociale ont changé.
- Le choix de continuer avec le prestataire actuel ou d'en changer est tributaire des diverses propositions, pas encore toutes reçues.
- Deux types de contrat seront établis, pour le collège cadre et pour le collège employé. Il sera décidé lors d'une prochaine réunion du type de contrat dont dépendront les assimilés cadres.
- Un sondage interne sera effectué afin de définir les options des contrats pour les deux collèges.
- L'obligation d'adhésion ne sera plus d'actualité à compter du 1^{er} janvier 2016.

VI. Examen de la possibilité de mettre en place une flexibilité horaire pour les personnels sédentaires et la mise en place d'un CET (compte épargne temps)

- Un responsable de service devant obligatoirement être présent si un employé travaille, il n'est pas envisageable d'étendre les horaires d'arrivée ou de départ.
- Il peut être envisagé de modifier les horaires de travail pour l'ensemble du personnel, avec des horaires fixes et identiques cinq jours par semaine
- La mise en place d'un CET irait à l'encontre des intérêts de la société.
- Une demande de sortie peut toutefois être envisagée en début de matinée ou en fin d'après midi

- VII. Définition des modalités d'application de l'indemnité de transport vélo.**
Cette indemnité sera conforme au décret d'application quand il sera voté.
- VIII. Rappel de la règle du congé de présence parentale conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur**
Sur présentation d'un certificat médical un salarié peut prétendre à prendre 3 jours (5 jours pour les parents d'un enfant de moins de un an ou de trois de moins de douze) de congé sans solde.
Cependant la direction autorise dans ce cas de prendre un congé payé en lieu et place du congé sans solde.
- IX. Proposition d'octroi d'un chèque cadeau pour Noël à l'ensemble des salariés**
Il est envisagé, à titre exceptionnel en cette année de nomination de la DUP, d'octroyer à chaque salarié un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros.
- X. Point économique à fin 09/2015 et décisions qui en découlent**
- Marché de la mesure en recul de 10% sur un an. (statistique nationale)
 - CA en progression de 9.79% par rapport à l'an dernier
 - Facturation en hausse de 11.43% sur le mois mais en baisse de 0.56% sur l'année
 - Marge -2% sur l'année, soit une différence de 250 k€
 - Concernant les invendus et la formation mais la réunion CE n'étant pas une réunion commerciale un point individuel sera effectué.
- XI. Ordre du jour de la prochaine séance**
L'ordre du jour sera envoyé lors de la convocation après validation
- XII. Clôture de la réunion**
La séance a été levée à 12h15 par le président M Vignal.
- La prochaine réunion aura lieu à 16h le mardi 3 novembre 2015 en salle CE, au siège social de la société (Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne, 10300 Sainte Savine)

Le Secrétaire

M Brice Hardy

